

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 AOUT 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi huit août à dix heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 02 août 2024

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire				
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1^{er} adjoint	Mme	FERRALI	Elodie	10^{ème} adjoint
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2^{ème} adjoint	Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3^{ème} adjoint	M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6^{ème} adjoint	Mme	KRIVOBOK	Catherine	Conseillère municipale
M.	BAUDRY	Michel	7^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9^{ème} adjoint	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à M. Carl N'GUELA)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Marguerite FILIMOHAAU)
 Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)
 Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)
 Mme Marie-Thérèse TU (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)
 Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)
 M. Georges TARAIHAU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)
 M. Raphael TOFILI (procuration donnée à Mme Sabrina WEDE)
 Mme Ivy POIA (procuration donnée à Mme Laure MOREAU)
 M. Frédéric PARENT (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Excusés :

M. Mickael LELONG
 M. Jean-Irénée BOANO

Absents :

M. Romuald PIDJOT
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	19
Nombre de votants	:	31

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h00.
 Madame Rusmaeni SANMOHAMAT est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°49 /24/VIII

**PORTANT DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL
DE L'EXERCICE 2024**

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 08 août 2024,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération 07/24/III du 07/03/2024 approuvant le budget primitif principal de l'exercice 2024,

Vu la note explicative de synthèse n° 25/2024 du 02 août 2024,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 29 juillet 2024, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : La décision modificative n°1 budget principal de la ville du Mont-Dore de l'exercice 2024, telle que présentée dans les documents joints en annexe, est adoptée et arrêtée par chapitre comme ci-dessous :

Section de fonctionnement-RECETTES

Chap.	Intitulés	Budget 2024 avant DM	DM 1	Budget 2024 après DM
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 024 402	-	1 024 402
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	102 040 843	- 20 510 000	81 530 843
73	Impôts et taxes	1 116 552 000	- 100 000 000	1 016 552 000
74	Dotations et participations	2 434 073 479	- 410 122 937	2 023 950 542
75	Autres produits de gestion courante	204 040 000	- 15 900 000	188 140 000
76	Produits financiers	2 500 000	-	2 500 000
77	Produits exceptionnels	510 000	-	510 000
	Total	3 860 740 724	- 546 532 937	3 314 207 787

Section de fonctionnement-DEPENSES

Chap.	Intitulés	Budget 2024 avant DM	DM 1	Budget 2024 après DM
011	Charges à caractères général	912 190 443	- 132 393 517	779 796 926
012	Charges de personnel	1 670 103 828	- 126 969 830	1 543 133 998
014	Atténuation de produits	35 684 968	-	35 684 968
022	Dépenses imprévues	10 000 000	- 9 000 000	1 000 000
023	Virement à la section d'investissement	217 997 253	- 148 265 450	69 731 803
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	280 000 000	- 50 000 000	230 000 000
65	Autres charges de gestion courante	568 684 232	- 40 087 172	528 597 060
66	Charges financières	89 600 000	-	89 600 000
67	Charges exceptionnelles	21 480 000	- 15 183 032	36 663 032
68	Dotations aux provisions	55 000 000	- 55 000 000	-
	Total	3 860 740 724	- 546 532 937	3 314 207 787

Section d'investissement-RECETTES

Chap.	Intitulés	Budget 2024 avant DM	DM 1	Budget 2024 après DM
021	Virement de la section de fonctionnement	217 997 253	- 148 265 450	69 731 803
024	Produits des cessions	110 835 000	- 96 500 000	14 335 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	280 000 000	- 50 000 000	230 000 000
10	Dotations, fonds divers et réserves (Excédents de fonctionnement capitalisés)	389 802 654	-	389 802 654
13	Subventions d'investissement	391 221 036	- 25 530 000	416 751 036
16	Emprunts et dettes assimilées	323 000 000	-	323 000 000
27	Autres immobilisations financières	13 000 000	-	13 000 000
45	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	84 522 911	- 18 400 000	102 922 911
	Total	1 810 378 854	- 250 835 450	1 559 543 404

Section d'investissement-DEPENSES

Chap.	Intitulés	Budget 2024 avant DM	DM 1	Budget 2024 après DM
001	Déficit d'investissement reporté	200 636 369	-	200 636 369
020	Dépenses imprévues	21 069 936	- 21 069 936	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 024 402	-	1 024 402
13	Subventions d'équipement	13 123 947	-	13 123 947
16	Remboursement d'emprunt	418 945 351	-	418 945 351
20	Immobilisations incorporelles	23 314 940	- 8 000 000	15 314 940
204	Subventions d'équipement versées	75 665 222	- 1 274 203	74 391 019
45	Opérations pour comptes de tiers	98 877 055	- 18 400 000	117 277 055
I - Total des opérations non-individualisées		852 657 222	- 11 944 139	840 713 083
0100	ACQUISITIONS FONCIERES	5 130 000	- 284 294	5 414 294
0200	EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918)	14 442 862	- 360 850	14 082 012
0300	AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS (AP 4919)	20 113 728	- 10 328 850	9 784 878
0400	AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS (AP 4018)	22 689 138	- 10 167 845	12 521 293
0500	MATERIELS DE TRANSPORT (AP 4818)	3 565 000	- 2 400 000	1 165 000
0600	REVÊTEMENTS ROUTIERS (AP 4118)	138 596 845	- 62 000 000	76 596 845
0700	EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	4 953 993	-	4 953 993
0800	AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218)	72 721 364	- 17 486 220	55 235 144
0900	INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES (AP 4518)	27 495 551	- 1 951 000	25 544 551
1000	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES (AP 4318)	34 351 071	- 9 100 000	25 251 071
10517	PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 (AP 2617)	59 665 410	- 28 050 000	31 615 410
1100	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS (AP 5420)	27 962 152	- 14 060 000	13 902 152
1200	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319)	50 921 790	- 22 845 000	28 076 790
12418	AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE DE PLUM (AP 3418)	22 000 000	- 15 000 000	7 000 000
12518	POLE SECURITE - GENDARMERIE (AP 3518)	10 789 013	-	10 789 013
12618	POLE SECURITE - CASERNE DES POMPIERS (AP 3618)	2 500 000	-	2 500 000
1300	DEVELOPPEMENT DURABLE	6 571 456	-	6 571 456
13020	AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE	12 972 611	- 2 500 000	10 472 611
13120	PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 (AP 5220)	100 568 194	- 20 000 000	80 568 194
13421	AMENAGEMENTS ILOT BAILLY	27 727 592	- 18 412 000	9 315 592
13521	BASSIN LUDIQUE PISCINE (AP 6422)	3 964 251	-	3 964 251
13821	PLAN DE TRANSITION ENERGETIQUE	6 000 000	-	6 000 000
13921	CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES (AP 5921)	74 996 180	-	74 996 180
1400	AMENAGEMENTS D'ACCESSIBILITE POUR PMR	2 128 737	-	2 128 737
14122	AMENAGEMENT SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL (AP 6522)	2 982 640	- 2 300 000	682 640
14224	PARCOURS DU CŒUR CA 2024/2027 (AP 6724)	2 600 000	- 2 106 040	493 960
14324	PROMENADE PIETONNE BOULARI CA 2024/2027 (AP 6824)	8 200 000	- 7 807 800	392 200
14424	DARSE DU VALLON-DORE CA 2024/2027 (AP 7024)	2 500 000	-	2 500 000
1600	AMENAGEMENTS DES CIMETIERES	150 000	-	150 000
1700	AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418)	84 976 049	- 21 500 000	106 476 049
1800	COMMUNICATION	5 990 539	- 1 700 000	4 290 539
2200	ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222)	52 373 178	- 15 600 000	36 773 178
6811	AMENAGEMENT MONT GOUMBA (AP 1411)	250 000	-	250 000
8513	VIDEO PROTECTION (AP 2113)	44 872 288	- 3 500 000	48 372 288
II - Total des opérations individualisées		957 721 632	- 238 891 311	718 830 321
Total		1 810 378 854	- 250 835 450	1 559 543 404

Article 2 : Est autorisée la diminution de 34 870 000 F CFP des subventions d'exploitation chapitre 657 « Subventions d'exploitation ».

Chapitre	Intitulé	Budget 2024 avant DM	DM 1	Budget 2024 après DM
65733	Subventions de fonctionnement versées à la province Sud	17 250 000	- 17 250 000	-
6573581	Subventions de fonctionnement versées au SIGN	30 000 000	-	30 000 000
6573582	Subventions de fonctionnement versées au SMTU	107 025 580	-	107 025 580
657361	Subventions de fonctionnement versées à la caisse des écoles	153 850 000	-	153 850 000
657362	Subventions de fonctionnement versées au CCAS	128 350 000	-	128 350 000
65738	Subventions de fonctionnement versées au GIE SERAIL	2 400 000	- 1 920 000	480 000
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	77 620 000	- 15 700 000	61 920 000
	Total 657 - Subventions d'exploitation	516 495 580	- 34 870 000	481 625 580

Article 3 : Est autorisée l'augmentation de 15 183 032 F CFP des charges exceptionnelles chapitre 67 « Charges exceptionnelles ».

Chapitre	Intitulé	Budget 2024 avant DM	DM 1	Budget 2024 après DM
6714	Bourses et prix	1 370 312		1 370 312
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 337 627		7 337 627
673	Titres annulés	6 492 061	- 5 000 000	1 492 061
6748	Autres subventions exceptionnelles		18 683 032	18 683 032
6748	Autres subventions exceptionnelles	6 280 000	1 500 000	7 780 000
	Total 67 - Charges exceptionnelles	21 480 000	15 183 032	36 663 032

Article 4 : Est autorisée la diminution de 55 000 000 F CFP des constitutions de provisions chapitre 68 « Dotations aux provisions ».

Chapitre	Intitulé	Budget 2024 avant DM	DM 1	Budget 2024 après DM
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges	55 000 000	- 55 000 000	-
	Total 68 - Dotations aux provisions	55 000 000	- 55 000 000	-

Article 5 : Est autorisée la diminution de 1 274 203 F CFP des subventions d'équipement aux établissements chapitre 204 « subventions d'équipement versées ».

Chapitre	Intitulé	Budget 2024 avant DM	DM 1	Budget 2024 après DM
2041511	Subventions d'équipement versées à l'institut de l'autisme	500 000	-	500 000
20415111	Subventions d'équipement versées au SIGN	1 065 222	5 797	1 071 019
20418	Subventions d'équipement versées à la SECAL	70 000 000	-	70 000 000
20418	Subventions d'équipement versées au GIE Sérail	1 600 000	- 1 280 000	320 000
20422	Subventions d'équipement versées aux associations	2 500 000	-	2 500 000
	Total 204 - Subventions d'équipement	75 665 222	- 1 274 203	74 391 019

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

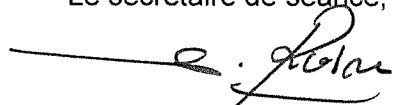
Article 7 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

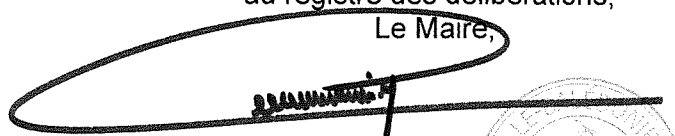
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 08 AOUT 2024

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,


Rusmaeni SANMOHAMAT


Eddie LECOURIEUX

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des finances et de l'informatique (SF)
Secrétariat général (SAG : registre et publication)

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Décisions modificatives n° 1 du budget principal, du budget annexe eau et du budget annexe des ordures ménagères de l'exercice 2024.

P.J. : Projets de délibération

Le budget 2024 de la Ville du Mont-Dore, tel qu'adopté par le Conseil municipal le 07 mars 2024, doit être rectifié pour tenir compte des conséquences de la crise qui frappe la Nouvelle-Calédonie. A ce stade, il serait présomptueux de présenter un budget rectificatif censé corriger de manière exhaustive ses effets. En effet, si certains effets sont immédiats, d'autres bien que prévisibles ne se révéleront dans leur survenance et leur importance qu'au fil de l'eau.

Les orientations budgétaires qui ont conduit à l'élaboration du budget 2024 sont, elles-mêmes, obsolètes. La Ville propose de se concentrer sur les priorités qui seront :

- La sécurité, qu'elle concerne les quartiers, le service public et les biens publics.
- La solidarité, en particulier le soutien aux personnes démunies impactées.
- L'aide à l'économie mondorienne.

BUDGET PRINCIPAL

En recettes de fonctionnement,

Au chapitre 70 « Produits services du domaine » :

- - 18 800 000 F de redevances et droits des services à caractère culturel (École des arts et coréalisation),
- - 1 710 000 F de redevances à caractère de loisirs (Stages vacances).

Au chapitre 73 « Impôts et taxes » :

- - 100 000 000 F de centimes additionnels sur droit d'enregistrement.

Les centimes additionnels sur droits d'enregistrement sont perçus sur les droits de mutation dans le cadre de cessions immobilières, ce qui représente l'essentiel de leur production mais également sur les droits de succession. Ils s'élevaient en prévision à 200 000 000 F. Les sommes perçues avant le début de la crise s'élevaient à 70 MF. La Nouvelle-Calédonie prévoit un rendement revu de moitié. La Ville aboutit à la même analyse et retient 50% de la somme budgétée (soit 30 000 000 F restant à percevoir)

Au chapitre 74 « Dotations et participations » :

- - 373 422 937 F de Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP) soit 26% de réduction sur l'exercice.

L'essentiel des rentrées en produits de fonctionnement provient de la fiscalité qui est versée par la Nouvelle-Calédonie. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie envisage à ce stade de l'année, une perte de 26 % du rendement de la fiscalité.

- - 8 500 000 F de subventions de la Nouvelle-Calédonie dont :
 - - 3 000 000 F dans le cadre de Conseils des droits et des Devoirs des Familles (CDDF),
 - - 3 500 000 F pour le travail réalisé par la Police Municipale sur les constructions illicites,
 - - 2 000 000 F pour la saison culturelle du CCMD.

- - **24 200 000 F** de subventions de la province Sud dont :
 - - 14 000 000 F pour l'accompagnement à la scolarité (Les actions sont conservées mais financées dans le cadre de la convention État / Ville)
 - - 2 000 000 F pour la saison culturelle du CCMD,
 - - 8 200 000 F dans le cadre de la convention PS / Ville 2024.
- - **4 000 000 F** de subventions SIEM.

Au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » :

- - **11 400 000 F** de location de l'Espace de Travail Partagé, du marché municipal et du restaurant.
- - **4 500 000 F** d'occupations du domaine communal (marchands ambulants et locations de salles).

En dépenses de fonctionnement,

Au chapitre 011 « Charges à caractère général » : - 132 393 517 F.

- - **62 500 000 F** dans le cadre de la Convention État / Ville,
- - **17 960 961 F** de frais de communication,
- - **11 000 000 F** de reversement des parts producteurs dans le cadre des coréalizations,
- - **7 500 000 F** de frais d'études pour un giratoire sur la route provinciale,
- - **4 000 000 F** de frais de formations,
- - **3 400 011 F** de frais de déplacement,
- - **3 000 000 F** d'entretien des infrastructures sportives,
- - **2 290 000 F** d'entretien de matériels informatiques,
- - **2 500 000 F** divers frais liés à la saison culturelle de CCMD,
- - **15 242 545 F** de diverses diminutions de dépenses courantes (alimentation, vêtements de travail, fournitures d'entretien et de petits équipements, frais de nettoyage des locaux...)

Au chapitre 012 « Charges de personnel » : - 126 969 830 F.

Les économies attendues s'expliquent par le non-recrutement de 21 postes prévus en 2024, par le non-renouvellement de contrats à durée déterminée et des non-remplacements de départs à la retraite ou en disponibilité, on compte parmi eux :

- 2 postes à la Direction Administrative,
- 1 poste au Cabinet du Maire,
- 8 postes à la Direction de la Sécurité,
- 2 postes à la Direction des Finances et de l'Informatique,
- 3 postes au Secrétariat Général,
- 7 postes à la Direction des Services d'Animation et de Prévention,
- 11 postes à la Direction des Services Techniques et de Proximité.

Ces économies, de l'ordre de 137 000 000 F sont toutefois estompées par l'inscription d'une enveloppe d'heures supplémentaires de 10 000 000 F pour l'ensemble des agents ayant exercé hors de leurs horaires de travail durant la crise.

Au chapitre 657 « Subventions » : - 34 870 000 F.

- - **17 250 000 F** dans le cadre de la convention ODI avec la province Sud (développement numérique dans les écoles),
- - **9 000 000 F** dans le cadre de la Convention État / Ville,
- - **3 600 000 F** pour l'Association Française des Maires (pas de déplacement au congrès des maires en 2024),
- - **2 500 000 F** dans le domaine culturel,
- - **1 920 000 F** au GIE Sérail,
- - **600 000 F** de subvention à la DDEC.

Au chapitre 022 « Dépenses imprévues » : - 9 000 000 F.

Au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : - 5 217 172 F.

Au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : + 15 183 032 F.

Dont 18 683 032 F de subvention d'équilibre au budget annexe ordures ménagères.

Dont 3 000 000 F de subventions exceptionnelles pour couvrir les locations de l'Espace de Travail Partagé dont la Ville ne réclamera pas le paiement aux usagers à compter de mi-mai 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 (mesure qui pourrait être reconduite sur 2025)

Au chapitre 68 « Dotations aux provisions » : - 55 000 000 F dont :

- - 16 000 000 F en prévision de l'augmentation du point d'indice,
- - 5 000 000 F pour la DDEC,
- - 8 000 000 F en prévision de contentieux,
- - 26 000 000 F pour Enercal.

Au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » : - 148 265 450 F.

Au chapitre 042 « Dotations aux amortissements » : - 50 000 000 F.

En recettes d'investissement,

En opérations non-individualisées et financières :

- - 148 265 450 F de virement de la section de fonctionnement,
- - 96 500 000 F de cessions des actions de la SEM Mont-Dore Environnement,
- - 50 000 000 F de dotations aux amortissements,
- + 18 400 000 F au compte 45 « opérations pour compte de tiers » correspondant au remboursement par la Nouvelle-Calédonie du montant pour les barges (on retrouve l'équivalent au compte 45 des dépenses d'investissement).

En opérations individualisées :

- 1200 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319) : - 3 000 000 F de recettes de l'Agence Nationale du Sport pour la construction d'un vestiaire au stade V.Boewa,
- 12418 AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE DE PLUM (AP 3418) : + 24 200 000 F conformément aux informations fournies par l'État dans le cadre de la convention État / Ville,
- 12618 POLE SECURITE - CASERNE DES POMPIERS (AP 3618) : + 625 000 F conformément aux informations fournies par l'État dans le cadre de la convention État / Ville,
- 14424 DARSE DU VALLON-DORE CA 2024/2027 (AP 7024) : + 3 705 000 F conformément aux informations fournies par l'État dans le cadre de la convention État / Ville.

En dépenses d'investissement,

En opérations non-individualisées et financières :

- - 21 069 936 F de dépenses imprévues,
- + 5 797 F de complément de subvention 2023 au SIGN,
- + 18 400 000 F au compte 45 « opérations pour compte de tiers » correspondant au montant à régler pour les barges (on retrouve l'équivalent au compte 45 des recettes d'investissement),
- - 5 500 000 F de frais d'études divers,
- - 2 500 000 F dans le cadre de la révision du PUD,
- - 1 280 000 F de subvention au GIE Sérail.

En opérations individualisées :

- 0100 ACQUISITIONS FONCIERES : + 284 294 F,
- 0200 EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918) : - 360 850 F,
- 0300 AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS (AP 4919) : - 10 328 850 F,
- 0400 AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS (AP 4018) : - 10 167 985 F,
- 0500 MATERIELS DE TRANSPORT (AP 4818) : - 2 400 000 F,
- 0600 REVETEMENTS ROUTIERS (AP 4118) : - 62 000 000 F,
- 0800 AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218) : - 17 486 220 F,
- 0900 INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES (AP 4518) : - 1 951 000 F,
- 1000 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES (AP 4318) : - 9 100 000 F,
- 10517 PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 (AP 2617) : - 28 050 000 F,
- 1100 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS (AP 5420) : - 14 060 000 F,
- 1200 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319) : - 22 845 000 F,
- 12418 AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE DE PLUM (AP 3418) : - 15 000 000 F,
- 13020 AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE : - 2 500 000 F,
- 13120 PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 (AP 5220) : - 20 000 000 F,
- 13421 AMENAGEMENTS ILOT BAILLY : - 18 412 000 F,
- 14122 AMENAGEMENT SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL (AP 6522) : - 2 300 000 F,
- 14224 PARCOURS DU CŒUR CA 2024/2027 (AP 6724) : - 2 106 040 F,
- 14324 PROMENADE PIETONNE BOULARI CA 2024/2027 (AP 6824) : - 7 807 800 F,
- 1700 AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418) : + 21 500 000 F,
- 1800 COMMUNICATION : - 1 700 000 F,
- 2200 ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222) : - 15 600 000 F,
- 8513 VIDEO PROTECTION (AP 2113) : + 3 500 000 F.

Une fois ces nouveaux mouvements intégrés, le Budget Principal est réduit de 797 368 387 F et s'établit à la somme de 4 873 751 191 F, avec :

- en section de fonctionnement : - 546 532 937 F soit 3 314 207 787 F ;
- en section d'investissement : - 250 835 450 F soit 1 559 543 404 F.

BUDGET ANNEXE EAU

En recettes d'investissement,

En opérations individualisées :

- 14624 RENFORCEMENT AEP LA COULEE CA 2024/2027 (AP 7324) : + 3 025 000 F conformément aux informations fournies par l'État dans le cadre de la convention État / Ville.

En dépenses d'investissement,

En opérations non-individualisées :

- - 2 000 000 F de frais d'études divers.

En opérations individualisées :

- 12018 RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2021 (AP 3317) : + 2 000 000 F,
- 12217 RENFORCEMENT ET EXTENSION DE RESEAU : + 3 025 000 F.

Une fois ces nouveaux mouvements intégrés, le Budget annexe Eau est augmenté de 3 025 000 F et s'établit à la somme de 282 912 913 F, avec :

- en section de fonctionnement : inchangé soit 86 952 729 F ;
- en section d'investissement : + 3 025 000 F soit 195 960 184 F.

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

En recettes de fonctionnement,

Au chapitre 70 « Ventes de produits fabriqués, prestations de services » :

- - 28 000 000 F de redevances d'enlèvement des ordures ménagères correspondant à 1 mois de redevances.

Au chapitre 77 « Produits exceptionnels » :

- + 18 683 032 F de subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe ordures ménagères.

En dépenses de fonctionnement,

Au chapitre 011 « Charges à caractère général » : - 9 316 968 F.

Une fois ces nouveaux mouvements intégrés, le Budget annexe ordures ménagères est réduit de 9 316 968 F et s'établit à la somme de 374 091 658 F, avec :

- en section de fonctionnement : - 9 316 968 F soit 359 183 032 F ;
- en section d'investissement : inchangé soit 14 908 626 F.

Observations de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 29 juillet 2024 :

M. le Maire souligne que les décisions modificatives présentées font suite aux exactions commises sur l'ensemble du territoire depuis le 13 mai dernier. Les collectivités sont ainsi contraintes de revoir en profondeur leurs budgets. Il tient à remercier les directions, services ainsi que les adjoints au Maire pour les coupes budgétaires consenties.

M. CARTEGINI ajoute que le budget rectificatif prend en compte les nouvelles orientations car celles qui ont conduit à l'élaboration du budget 2024 sont aujourd'hui obsolètes. Les priorités sont :

- *La sécurité, qu'elle concerne les quartiers, le service public et les biens publics,*
- *La solidarité, en particulier le soutien aux personnes démunies impactées,*
- *L'aide à l'économie mondorienne.*

Au sujet de la solidarité, M. SAO demande si la Ville envisage d'augmenter la subvention en faveur du CCAS.

M. CARTEGINI répond par la négative. Il y a aujourd'hui 14 M F CFP qui ne sont pas fléchés et qui correspondaient à des actions que ne pourra pas mener le CCAS. Ces crédits seront réaffectés pour aider directement les personnes démunies.

Mme SANMOHAMAT ajoute que le CCAS reçoit de plus en plus de nouvelles personnes pour des demandes d'aide, notamment pour la facture d'électricité, qui n'étaient pas suivies auparavant par l'établissement public.

M. le Maire indique que le CCAS devra également réfléchir pour aider les familles à payer la cantine.

M. SAO souhaite également savoir quelle forme prendra l'aide à l'économie mondorienne.

M. CARTEGINI répond qu'il ne s'agit pas d'une aide à la trésorerie des entreprises. Il s'agit de mettre à disposition gracieusement, l'espace de travail partagé aux entreprises touchées par la crise et n'ayant plus de local. Plusieurs patentés occupent les lieux, ainsi que du personnel de l'ADIE.

La Ville apporte également son aide par les barges, pour le ravitaillement des petits commerces, des grosses enseignes, ou encore des artisans.

Il sera prochainement proposé de mettre à disposition des professionnels, les locaux de l'école Adolphe BOUTAN.

- **Budget principal :**

Au chapitre 011 « Charges à caractère général », Mme JULIÉ demande des explications sur la baisse des dépenses (-62,5 M F CFP) liées à la convention Etat/Ville.

M. AFCHAIN répond que ce sont des actions qui ne seront finalement pas réalisées.

M. BARRI ajoute qu'il s'agit des actions de Saint-Louis et des événements culturels (ex : fête de la musique, Halloween) et sportifs (ex : Fête des sports et des associations).

M. BOEWA-MI précise que des discussions sont en cours avec l'Etat pour que sa subvention de 67 M F CFP soit maintenue et que les crédits soient réaffectés à d'autres opérations.

Au chapitre 012 « Charges de personnel », Mme JULIÉ souhaite connaître la proportion des postes qui étaient déjà vacants et ceux qui ne seront pas renouvelés, sur les 21 équivalents temps plein.

M. PELLETIER donne la liste des 12 postes budgétaires non pourvus en 2024. Ces postes, initialement prévus, ne seront pas pourvus :

- 2 postes au secrétariat général (chargé de projet, secrétaire),
- 2 postes à la direction des finances et de l'informatique (secrétaire et chef de service),
- 4 postes à la direction des services d'animation et de prévention (éducateurs [2], directeur adjoint, ouvrier d'entretien),
- 4 postes à la direction des services techniques et de proximité (directeur adjoint, secrétaire, ouvrier polyvalent [2]).

En complément de la réponse apportée par le directeur administratif en commission, il est précisé que les autres postes budgétaires concernent :

- Des postes budgétés mais pourvus en interne (chef du service de la culture et chef du service des finances)
- Des postes budgétés partiellement et non pourvus (juriste)
- Des départs en cours d'année, et non remplacés jusqu'au 31.12.2024
- Des départs en cours d'année mais avec une prévision de remplacement avant le 31.12.2024

M. SAO indique que cette économie de près de 127 M F CFP sur les charges de personnel aurait pu être faite depuis le début de la mandature.

M. le Maire répond que ces postes ne sont pas superflus et que cette baisse de personnel implique tout de même une charge de travail supplémentaire sur le personnel en poste actuellement. D'autant plus qu'avec les difficultés financières à venir, la Ville sera peut-être contrainte de revoir sa masse salariale l'année prochaine.

Au chapitre 67 « charges exceptionnelles », Mme JULIÉ demande des précisions sur la subvention d'équilibre au budget annexe ordures ménagères.

M. le Maire répond que c'est pour compenser la période durant laquelle la collecte des ordures ménagères n'a pas été réalisée. En effet, les administrés seront exonérés de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour cette période (1 mois).

Mme JULIÉ souhaite savoir pour quelle raison la gratuité est accordée aux usagers de l'espace de travail partagé (de mi-mai au 31 décembre 2024) mais pas aux exposants du marché municipal.

M. CARTEGINI répond que les usagers de l'ETP et les exposants du marché ne sont pas dans la même situation. En effet, pour les professionnels, et plus particulièrement pour ceux qui ont perdu leurs locaux, il s'agit de leur donner un « coup de pouce ». Toutefois, pour les exposants du marché municipal, la période durant laquelle ils n'auront pas travaillé ne leur sera pas facturée.

En recettes d'investissement, compte 45 « opérations pour compte de tiers », 18,4 M F CFP sont inscrits au titre du remboursement par la Nouvelle-Calédonie pour les barges. Mme JULIÉ demande si la Ville a l'assurance que la Nouvelle-Calédonie remboursera cette somme.

M. BOEWA-MI répond que comptablement, lorsque la Ville couvre une dépense qui est de la compétence d'une autre collectivité, elle est obligée d'inscrire la recette en face. Un titre sera émis en fin d'année et le recouvrement sera ensuite opéré par la trésorerie de la province Sud.

M. le Maire ajoute que même si la Ville n'a pas l'assurance que le remboursement sera opéré, il faut l'inscrire dans le budget car c'est une dette qu'a la Nouvelle-Calédonie envers la collectivité. Il est à noter que la demande de remboursement a été faite auprès du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

M. CARTEGINI rappelle que la Ville a pris le relais du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie lorsque celui-ci n'avait plus la capacité de financer les barges, bien que cela reste de sa compétence. Il ajoute que ce sont des dépenses qui sont aussi recensées par l'Etat.

Mme JULIÉ indique que la Ville a bien fait de prendre le relais.

Mme JULIÉ remarque que rien n'est inscrit pour le SMTU. Elle souhaite savoir si la Ville a eu des discussions avec le syndicat mixte.

M. CARTEGINI répond par l'affirmative. Il est encore trop tôt pour inscrire des crédits car les discussions sont en cours mais il est fort probable que la Ville soit appelée à payer davantage. Aujourd'hui, ce qui a été inscrit au budget et qui constitue à ce jour une dépense obligatoire, ne sera pas touché.

S'agissant des échanges avec le SMTU, plusieurs scénarii se présentent : l'arrêt des DSP et des services ou, au contraire, la reprise du service avec la mise en place d'un nouveau réseau. Dans certains scénarios, la Ville est appelée à payer la RAPF qui vient équilibrer le fonctionnement. De plus, pour que le service puisse fonctionner, il faut aussi effectuer des réparations qui s'élèvent à plus 1,3 Mds F CFP (ex : le système de billettique a été totalement détruit).

Mme JULIÉ demande si la Ville est garante des emprunts du SMTU.

M. CARTEGINI répond que la Ville est appelée directement sur les emprunts (12%) à hauteur de la clé de répartition.

M. SAO demande si la Ville a eu un retour du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sur le maintien du niveau de subvention versé à la Ville dans le cadre du FIP. En effet, l'Etat avait annoncé le maintien du niveau de fonctionnement des communes.

M. AFCHAIN répond qu'un comité FIP a eu lieu la semaine dernière et la baisse de 26% a été confirmée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. S'agissant des dotations de l'Etat, elles sont maintenues.

M. le Maire ajoute que sur les 122 M F CFP/mois prévus dans le cadre des dotations de la Nouvelle-Calédonie, la Ville a perçu 80 M F CFP ce mois-ci et ce sera vraisemblablement la somme qu'elle percevra jusqu'à la fin de l'année. Par ailleurs, il était prévu de percevoir plus de 400 M F CFP de centimes additionnels sur la patente, pour mai/juin, mais le gouvernement a informé la Ville que cette somme ne lui sera pas versée. Par ailleurs, si l'Etat devait aider les communes, il lui a été demandé de leur verser les dotations directement, sans passer par la Nouvelle-Calédonie.

M. SAO indique qu'il n'hésitera pas à faire remonter l'information sur la baisse de 26% du FIP, qui n'est finalement pas compensée par le budget supplémentaire voté dernièrement par le congrès de la Nouvelle-Calédonie.

M. SAO souhaite savoir si la Ville a eu des retours de l'Etat sur les actions menées pour sécuriser l'accès à la RP1 au niveau de Saint-Louis et sur sa réouverture.

M. le Maire répond qu'une réunion a eu lieu la semaine dernière en présence de la présidente de la province Sud et des représentants de l'Etat. La situation à Saint-Louis est compliquée. La présence de femmes et d'enfants près des émeutiers complique les interventions des forces de l'ordre. A noter que ces dernières ne riposteront qu'en cas de légitime défense pour ne pas risquer de blesser ou de tuer des civils. Un « verrou » a été mis en place au niveau de l'entrée et de la sortie de Saint-Louis mais les habitants peuvent entrer et sortir. Il est attendu des coutumiers qu'ils fassent le nécessaire pour que les émeutiers se rendent et cessent les exactions. Des interpellations sont en cours mais aucune visibilité n'est donnée sur la réouverture de la RP1. A noter que le procureur de la République a annoncé lors de cette réunion que tous les bras armés de la CCAT seront poursuivis.

Il a également demandé à l'Etat de communiquer sur la situation à Saint-Louis afin de tenir informé les administrés mais rien n'a été fait à ce jour.

Des réunions ont aussi eu lieu avec les coutumiers concernant le réseau électrique endommagé au niveau de la tribu et qui a pénalisé les foyers de la partie sud.

M. SAO tient à saluer le travail des agents en place au wharf du Vallon Dore qui offrent un meilleur accueil aux usagers des navettes maritimes, que les agents provinciaux en poste à Moselle. Il encourage également le travail des services municipaux et les actions menées par le Maire pour traverser cette crise.

- **Budget annexe eau :**

Aucune observation.

- **Budget annexe ordures ménagères :**

Au chapitre 011 « charges à caractère général », Mme JULIÉ demande des explications sur la baisse de 9,3 M F CFP.

M. OXFORD répond que c'est lié aux prestations non facturées et donc non réalisées par les prestataires de collecte durant le mois de mai.

Les 6 projets de délibération reçoivent un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents. L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore ! » réserve son avis pour la séance du conseil municipal.

Tel est l'objet des projets de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 02 AOUT 2024

Le Maire,


Eddie LECOURIEUX

